PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du jeudi 28 février 2019 à 20 h 30 – lieu : ÉCORPAIN

ORDRE DU JOUR :

1. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1.1. SAS LAMBERT : enquête publique sur l'exploitation d'une carrière située sur la commune de Savigny sur Braye,

1.2. Adhésion au Syndicat Mixte des Gens du Voyage,

1.3. PLUI,

1.4. Convention de la mission locale.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR, APPROUVE A L'UNANIMITE

1.5. ATESART : demande de prestation de service / transfert de propriété.

2. AFFAIRES FINANCIERES

2.1. Vote du Compte de Gestion 2018,
2.2. Vote du Compte Administratif 2018,
2.3. Affectation du résultat 2018,
2.4. Débat d'Orientations Budgétaires 2019,
2.5. Zone d'Activités du Bray : vente d'un terrain,
2.6. Tarification 2019 du camping intercommunal,
2.7. Travaux d'aménagement de l'hôtel communautaire : avenant lot 6 chauffage, climatisation.

3. INFORMATIONS DU PRESIDENT, DES VICES PRESIDENTS ET MANDATAIRES

****

Date de convocation : 21 février 2019 Date d'affichage : 21 février 2019

Nombre de conseillers : En exercice : 46 Présents : 33 Votants : 42

Etaient Présents :

MM. BRETON Jacky, BLOT Jean-Marc, BONNEFOY Bernard, CARREAU Alain, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, GASCHET Léonard, GRÉMILLON Patrick, HARMAND Jean-Loup, HERPIN Jean-Jacques, HUGER Jean-Pierre, LACOCHE Jacques, LAMBERT Jean-Marc, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MASSE Nicolas, PAIRIGOUAS Michel, PARANT Joël, RENVOISÉ Guy, REZÉ Claude, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, CHEREAU Laurence, FERRAND Brigitte, GAUTIER Cindy, JUMERT Annie, LELONG Françoise, NELET Annie, OLIVIER Annette, PILETTE Maryline, PRIEUR Sergine, STERBA Éléonora, TEISSIER Monique, membres titulaires.

Etaient Excusés :

M. BATARD Gérard
M. CHAMBRIER-GILLOT David donne pouvoir à M. BRETON Jacky
M. FOUCAULT Yves
M. FOUQUET Marc donne pouvoir à Mme Éléonora STERBA
M. HALGRIN Yannick donne pouvoir à M. LAMBERT Jean-Marc
M. LANDRÉ Daniel donne pouvoir à M. GRÉMILLON Patrick
M. NICOLAY Christophe donne pouvoir à M. GASCHET Léonard
M. SOREL Gilbert donne pouvoir à Mme TEISSIER Monique
Mme GARREAU Aline donne pouvoir à M. BLOT Jean-Marc
Mme HÉRISSON Arlette donne pouvoir à M. CARREAU Alain
Mme LAUNAY Marie-Claire
Mme MERCIER Nadine
Mme RIOTON Marlène donne pouvoir à Mme CHEREAU Laurence

Mme GAUTIER Cindy est nommée secrétaire de séance.

La séance a été ouverte par Monsieur Jacky BRETON, Président.

Le compte rendu du conseil communautaire du 24 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

I) Affaires Administratives

1.1 SAS LAMBERT : exploitation d'une carrière sur la commune de Savigny sur Braye – enquête publique du 15 février au 18 mars inclus

La S.A.S. LAMBERT Transports et Travaux Publics exploite la carrière de sables crayeux au lieu-dit "Lorrière" sur la commune de Savigny-sur-Braye (Loir-et-Cher) depuis 2009, dont l'autorisation d'exploiter arrive à échéance en Avril 2019.

Or en raison des aléas économiques du marché des Travaux Publics, la cadence d'exploitation a dû être ralentie, l'exploitant n'a donc pas pu respecter le phasage prévisionnel sur les 10 ans. L'exploitation actuelle est arrivée à la tranche de travaux prévisionnelle de l'année n+5.

La société LAMBERT T.T.P. est une entreprise de travaux publics locale qui a un besoin de matériaux de remblai, de couche de forme et de formation de chaussée.

La carrière de "Lorrière" concerne un gisement de matériaux naturels répondant à ces dispositifs, elle permet ainsi de commercialiser des produits pour plusieurs usages : couches de forme et formation de chaussées (graves calcaires), enfouissement de canalisations (sables), enrochement (blocs), amendement agricole (tout-venant sablo-marneux).
Il s'agit d'une carrière locale desservant les chantiers les plus proches.
Il s'agit d'une source de matériaux nécessaires à la pérennité et au développement de la société.

Par ailleurs, une partie de ces produits répond à la demande de matériaux de substitution des matériaux alluvionnaires récents, et dont l'exploitation est appelée à diminuer dans le cadre de la préservation des milieux aquatiques.

Ainsi, pour valoriser au mieux ce gisement, la société LAMBERT T.T.P. souhaite poursuivre l'exploitation de la carrière durant 25 années supplémentaires afin d'extraire les 200 000 m^3 de gisement restant et finaliser la remise en état.

L'accès et le mode d'exploitation sont inchangés.

Les conditions de remise en état évoluent en faveur de la richesse biologique du site.

Le pétitionnaire a donc pour projet, dans la présente demande d'autorisation environnementale :
- Le renouvellement et la prolongation de l'autorisation de la carrière,
- Le renouvellement de la déclaration d'installations de traitement.

Les communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source sont les suivantes :
- Département Loir et Cher : Sargé sur Braye et Savigny sur Braye
- Département de la Sarthe : Marolles les Saint Calais et Saint Calais

Le conseil communautaire est amené à émettre son avis sur cette prolongation de l'exploitation de la carrière, telle que demandée par l'exploitant, dès l'ouverture de l'enquête publique à savoir à partir du 15 février.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :
- **EMET** un avis favorable au projet présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à transmettre la présente délibération aux services administratifs préfectoraux permettant le suivi du dossier.

1.2 Adhésion au Syndicat Mixte des Gens du Voyage

Etant en attente d'informations et de documentations complémentaires, à l'unanimité, l'Assemblée a décidé de reporter ce sujet à un conseil ultérieur.

1.3 PLUI – nouvelles dispositions du règlement du Code de l'Urbanisme

La délibération de lancement d'élaboration du PLUi date d'avant le 31 décembre 2015. Une délibération doit être prise afin d'utiliser les nouvelles dispositions du règlement du Code de l'Urbanisme (à savoir les articles R. 151-1 à R. 151-55 de ce dernier). Cette délibération ne modifie en rien le fond du projet, c'est une formalité. Il est proposé par le cabinet AUDDICE la délibération ci-dessous :

Vu le Code de l'urbanisme en vigueur et notamment ses articles R. 151-1 à R. 151-55,

Vu le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme,

CONSIDERANT, que le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme offre la possibilité pour le conseil communautaire d'appliquer au document l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016,

Pour bénéficier de ce nouveau contenu réglementaire, le décret invite le conseil communautaire à prendre une délibération expresse intervenant au plus tard lorsque le projet est arrêté.

Le Président souligne l'intérêt pour la communauté de communes d'appliquer au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration, l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 relatif au contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme. En effet, les modifications réglementaires apportées au Code de l'urbanisme permettent de préciser et d'affirmer le lien entre le projet du territoire, la règle et sa justification. Ces articles, transposés au sein du Plan Local d'Urbanisme offrent des objectifs structurants auxquels doit répondre le document d'urbanisme.

Intégrer cette réforme permet de disposer d'outils mieux adaptés aux caractéristiques locales. Il s'agit également de favoriser le cadre de vie des habitants et notamment de bénéficier d'une assise réglementaire confortée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPLIQUER** au Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours d'élaboration prescrite sur le fondement du I de l'article L. 123-13 (dans sa version en vigueur avant le 31 décembre 2015), l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'urbanisme,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

1.4 Convention partenariale avec la Mission Locale

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 20180301 en date du 29 mars 2018 relative à la signature de la convention partenariale avec la Mission Locale Sarthe Nord et présente au Conseil Communautaire, la proposition de renouvellement de cette convention ayant pour but de définir les conditions de services de la Mission Locale Sarthe Nord au sein de la CC vallées de la Braye et de l'Anille.

Cette dernière fixe le montant de la participation de la communauté de communes pour l'année 2019 à 17 658.30 € (soit 1,10 €/hab.).

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur la signature de cette convention, annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, la convention partenariale avec la mission locale.

1.5 ATESART : demande de prestation de service

Vu l'arrêté préfectoral n°20160648 du 12 Décembre 2016 portant la création de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille issue de la fusion des communautés de communes du Val de Braye et du Pays Calaisien,

Vu la délibération n° 20180703,

La communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, par délibération n° 20180703 du 26 juillet 2018, a adhéré à la Société Publique Locale Agence des territoires de la Sarthe (ATESART) qui a pour vocation de proposer aux communes adhérentes et à leurs groupements une offre d'ingénierie portant sur les études et/ou réalisation de projets liés à l'aménagement et au développement de leur territoire mais également de proposer la rédaction d'actes administratif.

Suite à la fusion, il est nécessaire de transférer les propriétés des ex-communautés Pays Calaisien et Val de Braye au profit de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'anille.

Dans ce cadre, la communauté de communes souhaite solliciter ATESART pour la rédaction d'acte administratif pour le transfert de ces propriétés au profit des Vallées de la Braye et de l'Anille.

Le montant de cette prestation s'élève à 650 €.

Les membres du conseil sont invités à se prononcer sur cette prestation de service à confier à l'ATESART.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **ENTERINE** la demande de prestation de service auprès de l'ATESART pour la rédaction de l'acte administratif relatif aux transferts de propriétés des ex-communautés qui composent aujourd'hui la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille tout document relatif à cette prestation réalisée par ATESART.

II) Affaires Financières

2.1 Vote des Comptes de Gestion 2018

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que les Etats de l'Actif, les Etats du Passif, les Etats des Restes à Recouvrer et les Etats des Restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DECLARE que les comptes de gestion dressés par l'exercice 2018 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour les budgets suivants :

- **Budget Principal (délibération n°20190205),**
- **Budget Annexe Relais Assistance Maternelle (délibération n°20190206),**
- **Budget Annexe Multi-Accueil (délibération n°20190207),**
- **Budget Annexe Base de Loisirs (délibération n°20190208),**
- **Budget Annexe Habitations Légères de Loisirs (délibération n°20190209),**
- **Budget Annexe Logement Social (délibération n°20190210),**
- **Budget Annexe Centre de Santé (délibération n°20190211),**
- **Budget Annexe SPANC (délibération n°20190212),**
- **Budget Annexe Ordures Ménagères (délibération n°20190213),**
- **Budget Annexe Locations/Ventes de Bâtiments Industriels (délibération n°20190214),**

- **Budget Annexe Aménagement de Terrains ZA du Pressoir 1 (délibération n°20190215),**
- **Budget Annexe Aménagement de Terrains ZA du Pressoir 2 (délibération n°20190216),**
- **Budget Annexe Terrains à Vocation Economique (délibération n°20190217),**
- **Budget Annexe Zone d'Activités du Bray (délibération n°20190218),**
- **Budget Annexe Zone Commerciale du Bray (délibération n°20190219),**
- **Budget Annexe Zone d'Activités La Pocherie (délibération n°20190220),**
- **Budget Annexe Zone d'Activités Les Chapelles (délibération n°20190221),**
- **Budget Annexe Zone d'Activités La Borde (délibération n°20190222).**

2.2 Vote des Comptes Administratifs 2018

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire les comptes administratifs de la collectivité concernant l'exercice budgétaire 2018.

Le Conseil est ensuite invité à approuver les comptes administratifs et se prononcer sur leurs conformités avec les comptes de gestion du Comptable sur les budgets suivants :

- **Vote du Compte Administratif 2018 - Budget Principal (délibération n°20190223)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat excédentaire de 364 289.98 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat déficitaire de 244 016.98 €

Soit un résultat de clôture excédentaire de 120 273.00 €

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 40** **Voix pour : 40**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

- **Vote du Compte Administratif 2018 – Budget Relais Assistante Maternelle (délibération n°20190224)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat excédentaire de 8 691.59 €

Soit un résultat de clôture excédentaire de 8 691.59 €

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 40** **Voix pour : 40**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

- **Vote du Compte Administratif 2018 - Budget Multi-Accueil (délibération n°20190225)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat excédentaire de 4 695.62 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat déficitaire de 5 382.16 €

Soit un résultat de clôture déficitaire de 686.54 €

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 40** **Voix pour : 40**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◈ **Vote du Compte Administratif 2018 - Budget Base de Loisirs (délibération n°20190226)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat excédentaire de 250 131.93 €

Soit un résultat de clôture excédentaire de 250 131.93 €

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 40** **Voix pour : 40**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◈ **Vote du Compte Administratif 2018 - Budget Habitations Légères de Loisirs (délibération n°20190227)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section d'Exploitation,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat excédentaire de 20 882.02 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat déficitaire de 20 582.02 €

Soit un résultat de clôture excédentaire de 300.00 €

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 40** **Voix pour : 40**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◈ **Vote du Compte Administratif 2018 - Budget Logement Social (délibération n°20190228)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat excédentaire de 23 443.25 €

Soit un résultat de clôture excédentaire de 23 443.25 €

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 40** **Voix pour : 40**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◈ **Vote du Compte Administratif 2018 - Budget Centre de Santé (délibération n°20190229)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat excédentaire de 1 617.29 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat déficitaire de 1 517.29 €

Soit un résultat de clôture excédentaire de 100.00 €

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 40** **Voix pour : 40**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité

◈ **Vote du Compte Administratif 2018 - Budget SPANC (délibération n°20190230)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section d'Exploitation,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat excédentaire de 10 363.12 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Soit un résultat de clôture excédentaire de 10 363.12 €

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 40** **Voix pour : 40**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◈ **Vote du Compte Administratif 2018 - Budget Ordures Ménagères (délibération n°20190231)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section d'Exploitation,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat excédentaire de 23 589.09 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Soit un résultat de clôture excédentaire de 23 589.09 €

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 40** **Voix pour : 40**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◈ **Vote du Compte Administratif 2018 - Budget Locations/Ventes de Bâtiments Industriels (délibération n°20190232)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat excédentaire de 29 798.56 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat déficitaire de 23 098.56 €

Soit un résultat de clôture excédentaire de 6 700.00 €

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 40** **Voix pour : 40**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◈ **Vote du Compte Administratif 2018 - Budget Aménagement de Terrains ZA Pressoir 1 (délibération n°20190233)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Soit un résultat de clôture de 0.00 €

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 40** **Voix pour : 40**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◈ **Vote du Compte Administratif 2018 - Budget Aménagement de Terrains ZA Pressoir 2 (délibération n°20190234)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Soit un résultat de clôture de 0.00 €

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 40** **Voix pour : 40**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◈ **Vote du Compte Administratif 2018 - Budget Terrains à Vocation Economique (délibération n°20190235)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Soit un résultat de clôture de 0.00 €

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 40** **Voix pour : 40**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◈ **Vote du Compte Administratif 2018 - Budget ZA du Bray (délibération n°20190236)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat excédentaire de 585.94 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat déficitaire de 585.94 €

Soit un résultat de clôture de 0.00 €

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 40** **Voix pour : 40**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◈ **Vote du Compte Administratif 2018 - Budget ZC du Bray (délibération n°20190237)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat excédentaire de 0.25 €

Soit un résultat de clôture excédentaire de 0.25 €

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 40** **Voix pour : 40**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◈ **Vote du Compte Administratif 2018 - Budget ZA la Pocherie (délibération n°20190238)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Soit un résultat de clôture de 0.00 €

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 40** **Voix pour : 40**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◈ **Vote du Compte Administratif 2018 - Budget ZA les Chapelles (délibération n°20190239)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Soit un résultat de clôture de 0.00 €

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 40** **Voix pour : 40**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◈ **Vote du Compte Administratif 2018 - Budget ZA la Chapelle (délibération n°20190240)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Soit un résultat de clôture de 0.00 €

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 40** **Voix pour : 40**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

2.3 Affectation des résultats 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M49 et M4,

Après avoir examiné et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018,

Conformément aux dispositions des instructions budgétaires et comptables, les résultats d'un exercice écoulé font l'objet d'une procédure particulière d'affectation.

Il apparait notamment que le besoin de financement de la section d'investissement, tel qu'il est déterminé au 31 décembre de l'année, doit être prioritairement couvert par l'excédent dégagé en section de fonctionnement.

Le Président informe l'ensemble des conseillers communautaires des résultats d'exécution d'exploitation des comptes administratifs 2018 des budgets suivants :

◈ Affectation du résultat du Budget Principal (délibération n°20190241)

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	607 144.87 €
au titre de l'exercice arrêté :	-242 854.89 €
Soit un résultat à affecter :	**364 289.98 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	-244 016.98 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	186 850.00 €
Soit un résultat à affecter :	**-244 016.98 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,
De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	57 166.98 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	-244 016.98 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	307 123.00 €

◈ Affectation du résultat du Budget Relais Assistance Maternelle (délibération n°20190242)

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	0.00 €
au titre de l'exercice arrêté :	0.00 €
Soit un résultat à affecter :	**0.00 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	8 691.59 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	-1 750.00 €
Soit un résultat à affecter :	**8 691.59 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,
De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	8 691.59 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0.00 €

◈ Affectation du résultat du Budget Multi-Accueil (délibération n°20190243)

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	0.00 €
au titre de l'exercice arrêté :	4 695.62 €
Soit un résultat à affecter :	**4 695.62 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	-5 382.16 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	740.00 €
Soit un résultat à affecter :	**-5 382.16 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,
De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	4 642.16 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	-5 382.16 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	53.46 €

◈ Affectation du résultat du Budget Base de Loisirs (délibération n°20190244)

Section d'exploitation

au titre des exercices antérieurs :	0.00 €
au titre de l'exercice arrêté :	0.00 €
Soit un résultat à affecter :	**0.00 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	250 131.93 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	-246 700.00 €
Soit un résultat à affecter :	**250 131.93 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,

De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	250 131.93 €
- Affectation à l'excédent d'exploitation reporté (ligne 002)	0.00 €

◈ Affectation du résultat du Budget Habitations Légères Loisirs (délibération n°20190245)

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	0.00 €
au titre de l'exercice arrêté :	20 882.02 €
Soit un résultat à affecter :	**20 882.02 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	-20 582.02 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	-300.00 €
Soit un résultat à affecter :	**-20 582.02 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,

De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	20 882.02 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	-20 582.02 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0.00 €

◈ Affectation du résultat du Budget Logement Social (délibération n°20190246)

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	0.00 €
au titre de l'exercice arrêté :	0.00 €
Soit un résultat à affecter :	**0.00 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	23 443.25 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00 €
Soit un résultat à affecter :	**23 443.25 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,

De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation au déficit d'investissement reporté (ligne 001)	23 443.25 €
- Affectation au déficit de fonctionnement reporté (ligne 002)	0.00 €

◈ Affectation du résultat du Budget Centre de Santé (délibération n°20190247)

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	-17 594.45 €
au titre de l'exercice arrêté :	19 211.74 €
Soit un résultat à affecter :	**1 617.29 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	-1 517.29 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	-100.00 €
Soit un résultat à affecter :	**-1 517.29 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,
De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	1 617.29 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	-1 517.29 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0.00 €

◈ Affectation du résultat du Budget SPANC (délibération n°20190248)

Section d'exploitation

au titre des exercices antérieurs :	5 744.43 €
au titre de l'exercice arrêté :	4 618.69 €
Soit un résultat à affecter :	**10 363.12 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	0.00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00 €
Soit un résultat à affecter :	**0.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,
De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'exploitation reporté (ligne 002)	10 363.12 €

◈ Affectation du résultat du Budget ORDURES MENAGERES (délibération n°20190249)

Section d'exploitation

au titre des exercices antérieurs :	114 093.83 €
au titre de l'exercice arrêté :	-90 504.74 €
Soit un résultat à affecter :	**23 589.09 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	0.00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00 €
Soit un résultat à affecter :	**0.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,
De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'exploitation reporté (ligne 002)	23 589.09 €

◈ **Affectation du résultat du Budget Locations/Ventes de Bâtiments Industriels (délibération n°20190250)**

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	0.00 €
au titre de l'exercice arrêté :	29 798.56 €
Soit un résultat à affecter :	**29 798.56 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	-23 098.56 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	-6 700.00 €
Soit un résultat à affecter :	**-23 098.56 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,
De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	29 798.56 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	-23 098.56 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0.00 €

◈ **Affectation du résultat du Budget Aménagement Terrains ZA Pressoir 1 (délibération n°20190251)**

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	0.00 €
au titre de l'exercice arrêté :	0.00 €
Soit un résultat à affecter :	**0.00 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	0.00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00€
Soit un résultat à affecter :	**0.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,
De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0.00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0.00 €

◈ **Affectation du résultat du Budget Aménagement Terrains ZA Pressoir 2 (délibération n°20190252)**

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	0.00 €
au titre de l'exercice arrêté :	0.00 €
Soit un résultat à affecter :	**0.00 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	0.00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00 €
Soit un résultat à affecter :	**0.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,
De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0.00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0.00 €

◈ **Affectation du résultat du Budget Terrains à Vocation Economique (délibération n°20190253)**

Section d'exploitation

au titre des exercices antérieurs :	0.00 €
au titre de l'exercice arrêté :	0.00 €
Soit un résultat à affecter :	**0.00 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	0.00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00 €
Soit un résultat à affecter :	**0.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,
De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'exploitation reporté (ligne 002)	0.00 €

◈ **Affectation du résultat du Budget ZA de la Bray (délibération n°20190254)**

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	585.94 €
au titre de l'exercice arrêté :	0.00 €
Soit un résultat à affecter :	**585.94 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	-585.94 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00 €
Soit un résultat à affecter :	**-585.94 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,

De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	585.94 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	-585.94 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0.00 €

◈ **Affectation du résultat du Budget ZC du Bray (délibération n°20190255)**

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	0.00 €
au titre de l'exercice arrêté :	0.00 €
Soit un résultat à affecter :	**0.00 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	0.25 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00 €
Soit un besoin de financement :	**0.25 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,
De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation au déficit d'investissement reporté (ligne 001)	0.25 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0.00 €

◈ Affectation du résultat du Budget ZA la Pocherie (délibération n°20190256)

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	0.00 €
au titre de l'exercice arrêté :	0.00 €
Soit un résultat à affecter :	**0.00 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	0.00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00 €
Soit un résultat à affecter :	**0.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,
De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0.00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0.00 €

◈ Affectation du résultat du Budget ZA les Chapelles (délibération n°20190257)

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	0.00 €
au titre de l'exercice arrêté :	0.00 €
Soit un résultat à affecter :	**0.00 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	0.00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00 €
Soit un résultat à affecter :	**0.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,
De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0.00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0.00 €

◈ Affectation du résultat du Budget ZA la Borde (délibération n°20190258)

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	0.00 €
au titre de l'exercice arrêté :	0.00 €
Soit un résultat à affecter :	**0.00 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	0.00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00 €
Soit un résultat à affecter :	**0.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,
De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0.00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0.00 €

2.4 Présentation du DOB 2019

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi de l'article L5211-36, prévoit que dans les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil communautaire sur les orientations générales du budget, les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Le rapport contient également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle, exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail) et la structure et gestion de la dette.

Ce rapport du débat d'orientations budgétaires est transmis au représentant de l'Etat et aux communes membres.

Messieurs le Président et Vice-Président en charge des Finances présentent la situation financière de la collectivité sur la base des résultats de l'exercice 2018, exposent les grandes lignes directrices pour 2019 et ouvrent le débat.

Le 28 février 2019, s'est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires 2019.

2.5 Zone d'Activités commerciale du Bray : vente d'un terrain

Ayant été précisé que ce dossier n'a pas encore été présenté en réunion de conseil municipal à Vibraye, à l'unanimité, il a été décidé de reporter ce sujet à un conseil communautaire ultérieur.

2.6 Tarification 2019 du camping intercommunal

Monsieur Le Président présente au Conseil les tarifs du camping pour l'année 2019.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver les tarifs 2019 pour le camping intercommunal situé à LAVARE

	2019
Voiture	1,20 €
Camping-Car	3,00 €
Caravane	2,00 €
Toile de tente	1,20 €
Electricité	3,00 €
Adulte - Enfants 7 ans et +	2,20 €
Enfants 6 ans et moins	1,20 €
Garage mort - hors juillet - aout	2,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la grille tarifaire 2019 exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

2.7 Travaux d'aménagement de l'hôtel communautaire : avenant au lot n° 6 – chauffage / climatisation

Vu le marché de travaux relatif à l'agrandissement de l'hôtel communautaire,

Monsieur le Président informe que, pour donner suite à des changements de choix technique, il est nécessaire de prévoir un avenant au marché :

✓ Lot 6 (Chauffage, climatisation) – Entreprise CAP ECO-LOGIS
Montant de l'avenant n°1 proposé : 6 822.36 € HT soit 8 186.83 € TTC
Nouveau montant du marché : 32 602.05 € HT soit 39 122.46 € TTC

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'accepter l'avenant au marché de travaux tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- **ACCEPTE** l'avenant au marché de travaux tel que présenté ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

III) Informations du Président, des Vices Présidents et mandataires

- Surveillance de la qualité de l'air dans les classes des écoles (complétude tableau)

- COPIL OPAH (manque retour des communes)

- **Convention ABOI-CDOS : découverte des activités physiques et sportives pour les seniors (60 ans et plus) : RAPPEL SUR LA COMMUNICATION A FAIRE, le succès des animations dépend de chacun de nous.**

- **Départ Dr COUBE** (dentiste à Saint calais, quitte la MSP le 30 avril)

Le Dr COUBE souhaite savoir si la collectivité est intéressée pour racheter le matériel qui compose son cabinet.

Les membre du conseil communautaire ne souhaitent pas reprendre cet équipement.

- **Découverte du chemin botanique le vendredi 29 mars ouvert à tous les conseillers communautaires**
Point rdv : 9h15 à l'Office de tourisme - Boucle d'environ 7 km.

- Proposition Cofinance suite à réunion du 6 décembre à Montaillé

- Démarche régionale : 24 avril 2019 à 19 h00 – Salle des fêtes de Saint-Calais

- Il a été évoqué la rencontre avec le Percepteur par intérim et notamment les impayés sur les factures d'Ordures Ménagères

Prochaines dates de réunions

Bureau :	12 mars 2019 – 20 h30 – (hôtel communautaire) 09 avril 2019 – 20 h 30 – (hôtel communautaire) 14 mai 2019 – 20 h 30 – (hôtel communautaire)
Conseil communautaire :	28 mars 2019 – 20 h 30 à Dollon 25 avril 2019 – 20 h 30 à Evaillé 23 mai 2019 – 20 h 30 à Lavaré
Commissions :	**FINANCES :** 6 mars 2019 à 20 h 30 (hôtel communautaire) **COMMUNICATION :** 7 mars 2019 à 18 h 00 (hôtel communautaire)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Liste des délibérations avec les numéros d'ordres

N° d'ordre	Intitulé des délibérations	Page
20190201	SAS LAMBERT – Prolongation de l'exploitation d'une carrière à Savigny sur Braye	2019/20
20190202	PLUI – nouvelles dispositions du règlement du Code de l'Urbanisme	2019/21
20190203	Mission Locale Sarthe Nord – renouvellement de la convention partenariale	2019/21
20190204	ATESART – demande de prestation de service – rédaction d'un acte administratif relatif aux transferts de propriétés	2019/21
20190205	Vote du compte de gestion 2018 : Budget Principal	2019/22
20190206	Vote du compte de gestion 2018 : Budget Annexe Relais Assistance Maternelle	2019/22
20190207	Vote du compte de gestion 2018 : Budget Annexe Multi-Accueil	2019/22
20190208	Vote du compte de gestion 2018 : Budget Annexe Base de Loisirs	2019/22
20190209	Vote du compte de gestion 2018 : Budget Annexe Habitations Légères de Loisirs	2019/22
20190210	Vote du compte de gestion 2018 : Budget Annexe Logement Social	2019/22
20190211	Vote du compte de gestion 2018 : Budget Annexe Centre de Santé	2019/22
20190212	Vote du compte de gestion 2018 : Budget Annexe SPANC	2019/22
20190213	Vote du compte de gestion 2018 : Budget Annexe Ordures Ménagères	2019/22
20190214	Vote du compte de gestion 2018 : Budget Annexe Locations/Ventes de Bâtiments Industriels	2019/22
20190215	Vote du compte de gestion 2018 : Budget Annexe Aménagement de Terrains de la ZA du Pressoir 1	2019/23
20190216	Vote du compte de gestion 2018 : Budget Annexe Aménagement de Terrains de la ZA du Pressoir 2	2019/23
20190217	Vote du compte de gestion 2018 : Budget Annexe Terrains à Vocation Economique	2019/23
20190218	Vote du compte de gestion 2018 : Budget Annexe Zone d'Activités du Bray	2019/23
20190219	Vote du compte de gestion 2018 : Budget Annexe Zone Commerciale du Bray	2019/23
20190220	Vote du compte de gestion 2018 : Budget Annexe ZA la Pocherie	2019/23
20190221	Vote du compte de gestion 2018 : Budget Annexe ZA les Chapelles	2019/23
20190222	Vote du compte de gestion 2018 : Budget Annexe ZA la Borde	2019/23
20190223	Vote du compte administratif 2018 : Budget Principal	2019/23
20190224	Vote du compte administratif 2018 : Budget Annexe Relais Assistance Maternelle	2019/23
20190225	Vote du compte administratif 2018 : Budget Annexe Multi-Accueil	2019/23
20190226	Vote du compte administratif 2018 : Budget Annexe Base de Loisirs	2019/24
20190227	Vote du compte administratif 2018 : Budget Annexe Habitations Légères de Loisirs	2019/24
20190228	Vote du compte administratif 2018 : Budget Annexe Logement Social	2019/24
20190229	Vote du compte administratif 2018 : Budget Annexe Centre de Santé	2019/24
20190230	Vote du compte administratif 2018 : Budget Annexe SPANC	2019/25
20190231	Vote du compte administratif 2018 : Budget Annexe Ordures Ménagères	2019/25
20190232	Vote du compte administratif 2018 : Budget Annexe Locations ou Ventes de Bâtiments Industriels	2019/25
20190233	Vote du compte administratif 2018 : Budget Annexe Aménagement de Terrains Zone du Pressoir 1	2019/25

20190234	Vote du compte administratif 2018 : Budget Annexe Aménagement de Terrains Zone du Pressoir 2	2019/26
20190235	Vote du compte administratif 2018 : Budget Annexe Terrains à Vocation Economique	2019/26
20190236	Vote du compte administratif 2018 : Budget Annexe Zone d'Activité du Bray	2019/26
20190237	Vote du compte administratif 2018 : Budget Annexe Zone Commerciale du Bray	2019/26
20190238	Vote du compte administratif 2018 : Budget Annexe Zone d'Activités la Pocherie	2019/27
20190239	Vote du compte administratif 2018 : Budget Annexe Zone d'Activités les Chapelles	2019/27
20190240	Vote du compte administratif 2018 : Budget Annexe Zone d'Activités la Borde	2019/27
20190241	Affectation du résultat 2018 : Budget Principal	2019/28
20190242	Affectation du résultat 2018 : Budget Annexe Relais Assistance Maternelle	2019/28
20190243	Affectation du résultat 2018 : Budget Annexe Multi Accueil	2019/28
20190244	Affectation du résultat 2018 : Budget Annexe Base de Loisirs	2019/29
20190245	Affectation du résultat 2018 : Budget Annexe Habitations Légères Loisirs	2019/29
20190246	Affectation du résultat 2018 : Budget Annexe Logement Social	2019/29
20190247	Affectation du résultat 2018 : Budget Annexe Centre de Santé	2019/30
20190248	Affectation du résultat 2018 : Budget Annexe SPANC	2019/30
20190249	Affectation du résultat 2018 : Budget Annexe Ordures Ménagères	2019/30
20190250	Affectation du résultat 2018 : Budget Annexe Locations ou Ventes de Bâtiments Industriels	2019/31
20190251	Affectation du résultat 2018 : Budget Annexe Aménagement de Terrains Zone du Pressoir 1	2019/31
20190252	Affectation du résultat 2018 : Budget Annexe Aménagement de Terrains Zone du Pressoir 2	2019/31
20190253	Affectation du résultat 2018 : Budget Annexe Terrains à Vocation Economique	2019/32
20190254	Affectation du résultat 2018 : Budget Annexe Zone d'Activités de la Bray	2019/32
20190255	Affectation du résultat 2018 : Budget Annexe Zone Commerciale du Bray	2019/32
20190256	Affectation du résultat 2018 : Budget Annexe ZA la Pocherie	2019/33
20190257	Affectation du résultat 2018 : Budget Annexe ZA les Chapelles	2019/33
20190258	Affectation du résultat 2018 : Budget Annexe ZA la Borde	2019/33
20190259	Débat d'Orientation Budgétaire 2019	2019/34
20190260	Camping intercommunal : tarifs 2019	2019/34
20190261	Travaux d'aménagement de l'hôtel communautaire : avenant au lot n° 6 – chauffage / climatisation	2019/34